



Conseil d'administration
Office municipal d'habitation Haut-Richelieu
145 rue Latour, salle de conférence 2^{ème} étage
Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 7T8

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA 66^{ÈME} ASSEMBLÉE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION HAUT-RICHELIEU
TENUE LE 21 JANVIER 2026**

À cette assemblée du CA sont présents, Madame Jocelyne Fortin, Madame Marguerite Lussier, Madame Claudia Drogue, Monsieur Stéphane Vézina, Monsieur Daniel Hacherel, Madame Mélanie Dufresne et Monsieur Jonathan Mailloux (en ligne) tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Philippe Bernier-Levesque, nominé durant cette même assemblée.

Messieurs Ghislain Perreault et Patrice Deneault sont absents.

Monsieur Joël Gomez, directeur général de l'OMHHR est aussi présent.

Résolution 26-01-05

**ADOPTION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION DE LA LANGUE
FRANÇAISE COMME LANGUE OFFICIELLE PAR L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION HAUT-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu

- D'informer le ministère de la Langue française que l'OMHHR utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;

- Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue français;
- Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de l'OMHHR et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie conforme fait en la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu,
Ce 03^{ème} jour de février 2026.

Extrait certifié conforme à l'original



Joël Gomez
Directeur général